

Département de l'Hérault

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 11 juillet 2023

Présents: 14

Représentés: 4

Dont Présents non votants :0

Mambros an exercice : 34

Votants: 18 Pour: 18

Contre: 0

Abstentions: 0

Date de la convocation: 05/07/2023

L'an deux mille vingt-trois et le onze juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Présents: Jean ARCAS, Daniel BARTHES, Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Mariette COMBES,

Jean-Luc FALIP, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Martine GIL, Pierre MATHIEU, Kléber MESQUIDA, Marie-Pierre PONS, Jacques SOULIGNAC, Rémy AFFRE

Représentés: Christian BIES par Mariette COMBES, Jean-Louis LAFAURIE par Pierre MATHIEU, Olivier ROUBICHON-OURADOU par Pierre MATHIEU, Séverine SAUR par Marie-Pierre PONS

Présents non votants :

Excusés: Jean-Noël BADENAS, Josian CABROL, Thierry CAZALS, Catherine COMBES, Elisabeth DAUZAT, Béatrice FALCOU, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Marie-Line GÉRONIMO, Audrey IMBERT, Marie LORENTE, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Pierre POLARD, Béatrice TÉROL, Philippe VIDAL, Didier VORDY, Bernard BOSC, Bernard COSTE, Marc FIDEL, Harmonie GONZALEZ

Absents:

Objet: Agriculture/Alimentation : le Projet Alimentaire Territorial Haut Languedoc et Vignobles en actions

Porté à connaissance des réponses à l'Appel à Manifestation d'Intérêt - Un appui aux collectivités du Pays pour le développement des projets agricoles et/ou alimentaires.

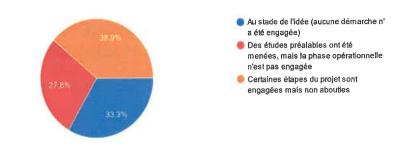
Dans le cadre du projet alimentaire territorial (PAT), le Pays Haut Languedoc et Vignobles a lancé un appel à manifestation d'intérêt pour identifier les communes et communautés de communes qui pourraient bénéficier d'un accompagnement spécifique pour la mise en œuvre de leur projet agricole et/ou alimentaire, durant toutes les étapes du projet :

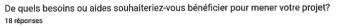
- Un accompagnement en ingénierie de projet sur l'ensemble des étapes (Assistance à Maitrise d'Ouvrage),
- La mobilisation d'un réseau d'acteurs et d'experts autour des projets retenus,
- La mobilisation de missions d'appui & conseil sur les démarches foncières, juridiques, technico-financières....
- Une aide au montage des dossiers de demande de subventions et/ou à la mobilisation de financements pour les phases nécessitant une expertise spécifique ou pour les travaux et investissements...
- L'inscription du projet sur des « Appels à Projets » ou dispositifs proposés par nos partenaires financiers (Europe dont Leader, Etat, Région, département) en lien avec le PAT.

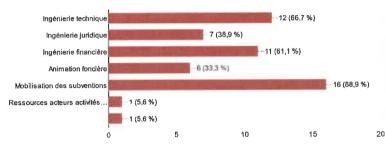
Récapitulatif rapide des réponses : cf. tableau ci-joint pour les détails.

- → 18 réponses / 18 collectivités (17 communes et 1 Communauté de communes)
- → Secteurs :
 - CC Grand Orb: 2
 - n CC Minervois Caroux: 6
 - CC Avant-Monts: 6 ٥
 - CC Sud Hérault: 4
- → Les grands thèmes : (actions concernant plusieurs thèmes ou plusieurs actions par MO)
 - Foncier / installation agricole: 5
 - Agro-pastoralisme: 2
 - Jardins partagés: 6 o
 - Commerces alimentaires / marchés : 5
 - Tiers lieux alimentaires: 3 Ω
 - Sensibilisation / animation: 3 0
 - DD & Pratiques environnementales: 1

Sous Préfecture de Béziers (Hérault) Date de réception de l'AR: 17/07/2023 034-253403554-20230711-2023_11_07_05-DE Comment qualifiez-vous le niveau de maturité de votre projet?







Le comité technique s'est réuni pour organiser le suivi technique des projets accompagnés.

Ce comité technique est constitué du Pays Haut Languedoc et Vignobles, du Parc naturel régional du Haut-Languedoc, de la chambre d'agriculture de l'Hérault, de la DDTM, du conseil départemental de l'Hérault, du Conseil régional Occitanie, des communautés de communes Grand Orb, du Minervois au Caroux, Sud Hérault et Les Avant-Monts.

Les services du Pays Haut Languedoc et Vignobles reprennent contact avec l'ensemble des collectivités ayant répondu.

2. Conventions de partenariat tripartites dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt

Toujours dans le cadre de cet Appel à Manifestation d'Intérêt, deux opérations vont bénéficier de l'intervention de Terre de Liens grâce à des financements de l'Etat mobilisées en 2022 dans le cadre de l'appel à projet pour « la consolidation des projets alimentaires territoriaux - France Relance / PNA Territoires en action ».

Cette intervention sera formalisée dans le cadre de conventions de partenariat tripartites avec pour objectif d'effectuer un repérage du foncier afin de conforter l'activité ou faciliter l'installation d'agriculteurs :

- sur la commune de Prémian entre le Pays, Terre de Liens et Prémian;
- sur la commune de Saint-Nazaire de Ladarez, entre le Pays, Terre de Liens et Saint-Nazaire de Ladarez.

3. Appel à projet « programme mieux manger pour tous »

L'appel à projet « mieux manger pour tous » est un programme national inscrit dans le Fonds pour une aide alimentaire durable, avec pour but de renforcer la qualité de l'aide alimentaire. Les objectifs portés par cet appel à projet sont les suivants :

- Améliorer la qualité nutritionnelle et gustative de l'approvisionnement en denrées de l'aide alimentaire ;
- Soutenir la participation et l'accompagnement des personnes en situation de précarité alimentaire dans l'évolution des pratiques alimentaires;
- Permettre le renforcement et la transformation des dispositifs locaux de lutte contre la précarité alimentaire;

Réduire l'impact environnemental du système d'aide alimentaire.

Les projets qui seront financés doivent s'intégrer dans un ou plusieurs des axes suivants :

- Axe 1. Le développement d'alliances locales de solidarités entre acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire
- Axe 2. La participation aux actions de lutte contre la précarité alimentaire au sein des projets alimentaires territoriaux (PAT)
- Axe 3. Le soutien aux expérimentations portant la transformation de l'organisation de la lutte contre la précarité alimentaire
- Axe 4. L'amélioration de la couverture des zones blanches

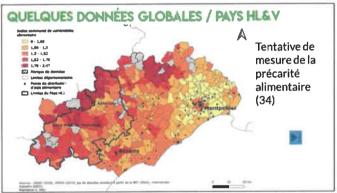
L'accès à une alimentation saine et de qualité pour tous est un des 5 axes stratégiques du PAT Haut Languedoc et Vignobles.

L'accès pour tous à une alimentation de qualité constitue aussi un enjeu fort pour le conseil départemental de l'Hérault qui œuvre dans ce sens au travers de son PAT et de sa politique d'action sociale qui porte l'axe des Solidarités Alimentaires.

Le contexte territorial de la précarité et de l'aide alimentaire en Haut Languedoc et Vignobles est marqué par un taux de pauvreté (20,8%) qui est supérieur de 6 points à la moyenne nationale, or, l'accès à une alimentation de qualité est fortement corrélé avec la précarité socio-économique.

La surreprésentation des populations disposant de faibles ressources constitue un facteur de risque pour l'accès à une alimentation de qualité, en limitant le pouvoir d'achat des individus et donc son budget alimentaire.

L'indice de précarité alimentaire, calculé à partir de données prenant en compte les dimensions monétaires, socioéconomiques, de santé et de mobilité (Claire Néel – INRAE) confirme cette vulnérabilité très élevée sur le Pays.



Une première analyse montre également que l'aide alimentaire existante couvre le territoire Haut Languedoc et Vignobles de manière inégale avec des « zones blanches » qui subsistent et dans lesquelles il n'y a pas de point de distribution. Une part importante de la population du Pays Haut Languedoc et Vignobles rencontre ces difficultés de déplacement et donc d'accès à une alimentation de qualité.

Enfin, la coordination entre les associations d'aide alimentaire est parfois limitée, voire inexistante sur certains secteurs, avec un manque de réflexion globale pour adapter véritablement les services aux besoins alimentaires à l'échelle du Pays Haut Languedoc et Vignobles.

Cette coordination pourrait pourtant permettre de répondre aux inadéquations entre offre et besoins et permettre des gains au niveau logistique, organisationnel, humain... L'objectif étant de tendre vers une meilleure couverture territoriale des services et un accès facilité à l'aide alimentaire.

.../...

Ce contexte difficile constitue un véritable frein pour la mise en œuvre efficace et durable d'actions visant à réduire la précarité alimentaire.

Sous Préfecture de Béziers (Hérault) Date de réception de l'AR: 17/07/2023 034-253403554-20230711-2023_11_07_05-DE Le Département de l'Hérault et le Pays Haut Languedoc et Vignobles, partageant ce constat dans le cadre de leur PAT, souhaitent intervenir sur le territoire avec pour objectifs :

- Agir de façon concrète, sur le territoire, à l'échelon local, au plus près des citoyens.
- Améliorer l'accès à l'alimentation et au mieux manger pour tous.
- Permettre à notre territoire de ne plus apparaître comme déficitaire avec quelques zones blanches territoriales à combler en matière de lutte contre la précarité alimentaire.

Le projet proposé doit donc permettre d':

- Identifier les acteurs et dispositifs territoriaux de lutte contre la précarité alimentaire.
- Mettre en place un réseau d'acteurs pour coconstruire, organiser l'offre sur le territoire et l'adapter aux besoins.
- Faire évoluer et renforcer ces dispositifs pour qu'ils gagnent en lisibilité et efficacité.
- Développer des outils et actions mutualisés (formation, itinérance...).
- Permettre la diffusion de l'aide alimentaire sur l'ensemble du territoire, au plus près des bénéficiaires.

Pour y parvenir, les actions suivantes seront mises en place :

- Réalisation d'un état des lieux & analyse de l'offre et des besoins
- Mise en place du réseau des acteurs concernés et réflexion sur un programme d'actions mutualisées et coconstruites
- Formation des acteurs ET des bénéficiaires de l'aide alimentaire
- Édition d'outils d'information et outils pédagogiques

Plusieurs actions devront émerger de ce travail préalable et certaines pistes d'ores et déjà identifiées seront analysées et étudiées (épicerie en itinérance, mise en place de jardins solidaires...).

Le projet proposé s'inscrit dans chacun des 4 axes de l'AAP.

La candidature à l'appel à projet du « programme mieux manger pour tous », est portée par le Pays Haut Languedoc et Vignobles dans le cadre de son PAT mais élaborée et suivi en partenariat étroit avec le département de l'Hérault.

L'action sera menée sur 2 ans ½ (2023-2025)

Le plan de financement proposé est le suivant :

Dépenses		Ressources		
Prestation intellectuelle dont communication	92 344,00 €	AAP / DREETS	73 650,00 €	50%
Formations	21 806,00 €	CR Occitanie	29 460,00 €	20%
Divers	5 100,00 €	DRAAF	14 730,00 €	10%
Coordination	28 050,00 €	Autofinancement	29 460,00 €	20%
TOTAL	147 300,00 €		147 300,00 €	

Le Président remercie l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur l'opération présentée et, le cas échéant :

- autoriser le président, à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet,
- autoriser le président à ajuster, si nécessaire, l'ensemble du plan de financement présenté ci-dessus.

Ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- approuve l'opération présentée.
- autorise le président, à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet,
- autorise le président à ajuster, si nécessaire, l'ensemble du plan de financement présenté ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Fait à Saint-Pons-de-thomières Le Président,

Jean ARCAS.

